



**Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 JUILLET 2026 À 18 H 30 AU 331 RUE DU COUVENT,
MANIWAKI (QUÉBEC) J9E 1H5
Rencontre hybride dans les trois (3) pôles
11, chemin de Blue Sea à Gracefield (École Sacré-Cœur de Gracefield)
250, chemin de la Chute à Mansfield-et-Pontefract (École secondaire Sieur-de-Coulonge)
331, rue du Couvent à Maniwaki (Centre administratif)

PRÉSENCES :

Madame Nadine Carpentier, directrice générale
Madame Sabrina Devlin, présidente
Madame Celyna Hoffman, administratrice
Madame Sabrina Turcotte, administratrice
Madame Dominique Hewitt, administratrice
Madame Julie Martin, administratrice
Madame Julie Carle, administratrice
Madame Francesca Joly, administratrice
Madame Lauraly Parisien, administratrice
Madame Catherine Letendre, administratrice
Monsieur Guillaume Bernier, administrateur
Monsieur Éric Blanchette, administrateur

ABSENCES MOTIVÉES

Madame Kelly Tremblay, administratrice
Madame Annie Lyrette Fortin, administratrice

INVITÉS :

Madame Valérie Carle, directrice générale adjointe
Madame Manon Riel, directrice du Service des ressources financières
Madame Lisa Danis, administratrice sortante
Madame Joëlle Laroche, administratrice sortante

Secrétaire d'assemblée : monsieur Louis-Philippe Larivière, secrétaire général

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration, madame Sabrina Devlin, salue les administrateurs présents à la rencontre.
Elle constate que le quorum est respecté et la rencontre débute à 18 h 31

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2026

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Carle **ET APPUYÉ** par madame Dominique Hewitt d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la rencontre;
2. Présentation des administrateurs;
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2026;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2026;
6. Suivis relatifs aux séances du 28 avril et du 28 mai 2026;
7. Parole du public;
8. Rapport de la présidente;
9. Rapport de la direction générale;

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

- 10. Approbation des budgets des écoles et des centres 2026-2027;
- 11. Adoption du budget du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
- 12. Entente de gestion et d'imputabilité;
- 13. Granules de bois pour la CEHG à Maniwaki et ESSC à Mansfield-et-Pontefract;
- 14. Remplacement chaudière pour la Cité étudiante de la Haute-Gatineau – 24-25 RTA-067V;
- 15. Plan d'affectation annuel des gestionnaires 2026-2027;
- 16. Comité de parents;
- 17. Clôture de la séance;
- 18. Huis clos de fin de rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-039-2025-26 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026

- CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration au moins six (6) heures avant la présente séance;
- IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Letendre **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-040-2025-26 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2026

- CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la dernière rencontre a été remise par le secrétaire général aux membres présents au conseil d'administration au moins six (6) heures avant la présente séance;
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Bernier **ET APPUYÉ** par madame Catherine Letendre de dispenser le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2026 tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivis relatifs aux séances du 28 avril et 28 mai 2026

Le secrétaire général, monsieur Louis-Philippe Larivière, présente aux administrateurs les suivis réalisés depuis les deux dernières séances. Il revient notamment sur l'adoption de la structure administrative, la nomination de la direction générale adjointe et l'adoption des critères de répartitions des ressources. Concernant ce dernier point, il indique que les critères de répartitions des ressources ont permis de réaliser le budget 2026-2027 des écoles, des centres et du Centre administratif.

6. Parole du public

Monsieur Matthis Elbaz participe à la parole du public en tant que parent d'un élève. Monsieur Elbaz souligne qu'il n'existe actuellement, selon lui, aucune mesure

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

concrète visant à favoriser davantage le développement et le dépassement des élèves. Il mentionne également que certaines interventions et discussions avec les membres du personnel semblent plutôt freiner la progression des élèves.

M. Elbaz demande au conseil d'administration d'expliquer pourquoi aucun dispositif particulier ne semble être mis en place pour soutenir les élèves souhaitant progresser à un rythme plus soutenu et de préciser les raisons pour lesquelles certaines démarches visant à favoriser leur avancement peuvent être découragées.

La directrice générale indique à M. Elbaz que le Centre de services scolaire encourage les élèves à se dépasser et à développer pleinement leur potentiel. Elle ajoute qu'elle s'enquerra de sa situation afin d'en assurer un suivi approprié.

7. Rapport de la présidente

La présidente du conseil d'administration, madame Sabrina Devlin, informe les administrateurs qu'elle a participé à l'AGA de la FCSSQ.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et remercie madame Fiset, monsieur Leblanc et madame Bouffard en reconnaissant leur contribution durant leur mandat. Elle indique aux nouveaux membres qu'ils devront réaliser une formation concernant leur fonction d'administrateur.

8. Rapport de la direction générale

La directrice générale, Mme Nadine Carpentier, présente les représentations effectuées au cours des derniers mois. Elle mentionne que le Centre de services scolaire participera à chacun des bals des finissants. Elle précise que l'organisation poursuit la préparation de l'année scolaire 2026-2027. Cette préparation s'inscrit dans une perspective de cohérence organisationnelle visant à favoriser la réussite éducative. Elle indique également que l'entente de gestion et d'imputabilité, qui sera présentée plus tard, permettra d'expliquer certains travaux à venir.

CSSHBO-041-2025-26 9. Approbation des budgets des écoles et des centres 2026-2027

La direction du Service des ressources financières, madame Manon Riel, présente le budget des écoles et des centres ainsi que celui du Centre administratif aux administrateurs.

Elle explique que le budget des écoles a été élaboré à partir des critères de répartition approuvés en mai dernier et reflète les choix budgétaires effectués par les milieux. Les sommes ont été réparties entre les écoles selon les paramètres établis, qui ont ensuite été ajustés légèrement lors de la réception des paramètres finaux. Ces écarts mineurs seront intégrés lors de la révision budgétaire.

La directrice explique que chaque école prépare son budget en fonction de ces paramètres, puis celui-ci est adopté par le conseil d'établissement (CÉ). Le Centre de services scolaire s'assure de la conformité des budgets et reçoit les résolutions d'adoption.

Les budgets des écoles varient principalement en fonction du nombre d'élèves et concernent essentiellement les dépenses liées au fonctionnement des établissements.

Mme Riel présente l'ensemble des revenus et des dépenses du Centre de services scolaire. Globalement, le budget demeure stable, malgré l'augmentation du coût de la vie. Elle prend le temps de répondre aux questions des administrateurs.

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissements (article 95 et 110.4);

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

- CONSIDÉRANT

que le Centre des services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit approuver les budgets des écoles et des centres (article 276);
- CONSIDÉRANT

les documents « Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2026-2027 des établissement » reçus par le service des ressources financières;
- CONSIDÉRANT

la recommandation du comité de vérification;
- IL EST PROPOSÉ

par madame Francesca Joly **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle d'approuver les budgets des écoles et des centres sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CSSHBO-042-2025-26

10.

Adoption du budget du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais 2026-2027
- CONSIDÉRANT

que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027;
- CONSIDÉRANT

que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;
- CONSIDÉRANT

que le produit de la taxe scolaire au montant de deux millions quatre cent soixante-six mille neuf cent cinquante-deux dollars (2 466 952,00 \$) a été établi en prenant en considération :
- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) et moins de soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt-deux dollars (77 177 722,00 \$);
 - un nombre de vingt mille quarante-deux (20 042) d'immeubles imposables de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$);
 - le taux de 0,08423 du cent dollars (100,00 \$) d'évaluation fixé par le ministère pour la taxe scolaire 2025-2026.
- IL EST PROPOSÉ

par madame Catherine Letendre **ET APPUYÉ** par madame Julie Martin que le budget de fonctionnement d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de soixante-douze millions cinq cent soixante-cinq mille deux cent quarante-deux dollars (72 565 242,00 \$) et des dépenses de soixante-douze millions cinq cent soixante-cinq mille deux cent quarante-deux dollars (72 565 242,00 \$) soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation.

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-043-2025-26 11. Entente de gestion et d'imputabilité conclue entre la ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour l'année scolaire 2026-2027

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'institut nationale de l'excellence en éducation* (Loi 23), a instauré une nouvelle entente annuelle de gestion et d'imputabilité entre le ministère de l'Éducation et chacun des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit des objectifs, des cibles et des indicateurs communs afin de soutenir une gestion axée sur les résultats, l'amélioration continue de notre réseau et une offre de services éducatifs de qualité, équitable et efficiente au bénéfice des élèves;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrit en cohérence avec le Plan stratégique du Ministère, les plans d'engagement vers la réussite des centres de services scolaires ainsi qu'avec les travaux de modernisation du modèle de financement du réseau scolaire;

CONSIDÉRANT que le Règlement de la délégation des fonctions et pouvoirs, CA-88.02, prévoit que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a le pouvoir de conclure une entente avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame Dominique Hewitt ET APPUYÉ par madame Francesca Joly que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

AUTORISE la présidente du conseil d'administration, madame Sabrina Devlin à signer pour et au nom du Centre de services scolaire l'entente de gestion et d'imputabilité pour l'année scolaire 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-044-2025-26 12. Granules de bois pour la CEHG à Maniwaki et ESSC à Mansfield-et-Pontefract

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a procédé à un (1) appel d'offres public et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juin 2026 à 11h;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a reçu une seule soumission conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par monsieur Frédérick Marchand, ingénieur chez Ecosystem;

Entreprise	Coût (excluant les taxes)
Les Produits Valfei Inc.	369,50 \$/TMV ¹



Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

¹ À titre indicatif la quantité totale estimée dans les documents d'appel d'offres était de 550 TMV pour une dépense annuelle selon le prix soumis de 203 225 \$ avant taxes. (550 x 369,50 \$)

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'accepter la plus basse soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Turcotte **ET APPUYÉ** par madame Julie Carle;

D'AUTORISER madame Nadine Carpentier, directrice générale, **d'attribuer et de signer** le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme pour et au nom du Centre de services scolaire pour une durée de trois (3) ans avec deux (2) possibilités de renouvellement d'un (1) an, et ce, pour une durée maximale du contrat de soixante (60) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CSSHBO-045-2025-26 13. Remplacement de la chaudière au mazout par une chaudière électrique à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau de Maniwaki (RTA - 067V)

CONSIDÉRANT les allocations reçues du ministère dans le cadre des mesures 50621 « Maintien des bâtiments » et 50624 « Réfection et transformation des actifs » pour l'année financière 2025-2026;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a procédé à un appel d'offres public le 9 juin 2026 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 juin 2026 à 11 h;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Cédric Lalande, ingénieur, pour DWB Consultants, de retenir la proposition conforme du plus bas soumissionnaire;

Entreprise	Coût (excluant les taxes)
Biron 9170-7570 Québec inc.	860 000,00 \$
Seguin Morris inc.	1 075 016,09 \$
Les entreprises MA-MI inc.	1 163 315,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques, d'accepter la plus basse soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Letendre **ET APPUYÉ** par monsieur Éric Blanchette;

D'AUTORISER madame Nadine Carpentier, directrice générale, **d'attribuer et de signer** le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme au montant de huit cent soixante mille dollars (860 000,00 \$) excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Plan d'affectation annuel des gestionnaires 2026-2027

La direction générale a présenté un bilan des récentes nominations ainsi que des mouvements de personnel à venir au sein du Centre de services scolaire.

Procès-verbal du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Des échanges ont eu lieu concernant le roulement des directions à l'école Cœur-de-la-Gatineau et les défis liés à la stabilité du leadership. Une analyse des dix dernières années a été réalisée afin de mieux comprendre la situation. Cette analyse démontre que plusieurs facteurs peuvent expliquer les mouvements observés, notamment des considérations personnelles, des facteurs organisationnels ainsi que des réalités propres au milieu. À titre d'exemple, un ancien directeur a récemment choisi de retourner à l'enseignement.

Il a été précisé que les enjeux observés ne sont pas uniquement attribuables au milieu scolaire lui-même. La direction générale indique que le Centre de services scolaire est conscient de l'importance d'assurer de la stabilité et que l'organisation travaille en ce sens. À cet égard, trois des quatre directions actuellement en poste devraient demeurer en fonction l'an prochain.

Les administrateurs ont souligné que les changements fréquents de direction représentent un défi tant pour les parents que pour les membres du personnel. Cette instabilité peut compliquer la mise en place d'une culture organisationnelle forte, nuire à l'établissement de relations durables et rendre plus difficile le développement d'un sentiment d'appartenance au sein de la communauté scolaire.

15. **Comité de parents**

Madame Sabrina Devlin, présidente du conseil d'administration et membre du comité de parents fait le point sur les activités du comité de parents lors de la rencontre du 3 juin 2026.

Les membres ont travaillé à l'élaboration du Guide de la participation et de l'implication parentale. Ils ont également reçu les parents nommés pour le Mérite scolaire et ont participé à la rencontre visant à souligner leur engagement.

Par ailleurs, certains membres du comité de parents accompagnés de madame Monia Lirette, coordonnatrice aux communications, ont participé à l'événement national de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Dans le cadre de ce congrès, elles ont assisté à différentes conférences, formations et webinaires portant notamment sur la participation parentale, la gouvernance scolaire et les enjeux actuels en éducation. Elles ont ensuite partagé les informations et les connaissances acquises avec les autres membres du comité.

16. **Clôture de la séance**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par mesdames Catherine Letendre et Dominique Hewitt de clore la présente séance à 20 h 10.

17. **Huis Clos**

Le conseil d'administration siège ensuite à huis clos.

Sabrina Devlin
Présidente

Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général